

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Banque de Tunisie
Siège social : 2, Rue de Turquie-1001

La Banque de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2007.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

1er trimestre 2007

(en milliers de Dinars)

INDICATEURS	au 31/03/2007	au 31/03/2006	au 31/12/2006 (*)
1 - Produits d'exploitation bancaire	40 362	34 834	158 894
Intérêts	31 582	27 679	118 313
Commissions en produits	5 389	4 063	20 758
Revenu du portefeuille commercial et d'investissement	3 391	3 092	19 823
2 - Charges d'exploitation bancaires	12 934	11 704	48 568
Intérêts encourus	12 839	11 570	48 034
Commissions encourues	95	134	534
Autres charges			
3 - Produit Net Bancaire	27 428	23 130	110 326
4 - Autres produits d'exploitation	57	85	494
5 - Charges opératoires, dont :	8 180	7 690	28 920
Frais de personnel	6 040	5 703	20 508
Charges générales d'exploitation	2 140	1 987	8 412
6 - Structure du portefeuille au bilan	175 576	192 462	166 447
Portefeuille titres commercial	38 576	38 572	38 063
Portefeuille titres d'investissement	137 001	153 890	128 385
7 - Encours net des crédits (hors dotation aux provisions de la période)	1 528 387	1 343 352	1 480 715
8 - Encours des dépôts, dont :	1 268 604	1 172 265	1 217 291
Dépôts à vue	394 722	395 326	397 322
Dépôts d'épargne	372 284	346 199	364 344
9 - Emprunt et ressources spéciales au bilan	194 263	217 508	200 833
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (hors résultat net de la période)	316 400	289 016	316 400

(*) les chiffres du 31/12/2006 ont été actualisés par rapport à ceux publiés en janvier 2007 crédits et titres pour tenir compte des provisions constituées sur crédits et titres

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 75.000.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit tel que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les circulaires n° 91/24 du 17/12/1991 et n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de mars 2007. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2007.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

2.7 Capitaux propres

Les capitaux propres présentés dans ces indicateurs tiennent compte du résultat net annuel et de la répartition de ce résultat effectuée courant la période.

3 - Faits marquants du 1^{er} trimestre 2007

L'activité de la Banque de Tunisie a été marquée courant le 1^{er} trimestre 2007 par les faits suivants :

- une augmentation des crédits à la clientèle net des provisions constituées au taux de 13,8% par rapport à la même période 2006. Du 01/01/2007 au 31/03/2007 la variation des crédits est de + 47.672 mille dinars.
- les dépôts de la clientèle ont continué à augmenter pour atteindre 1.269 millions de dinars au 31/03/2007, soit une progression de 8,2% par rapport au 31/03/2006. Du 01/01/2007 au 31/03/2007 la variation des dépôts est de + 51.312 mille dinars.
- le portefeuille titres d'investissement est en augmentation de 9 millions de dinars par rapport à 2006 suite à l'acquisition de nouvelles participations
- les produits d'exploitation bancaire sont en progression de 15,9% entre 2006 et 2007 grâce notamment aux produits des services qui ont augmenté de 32,6% par rapport à la même période de 2006.
- une évolution de produit net bancaire plus importante que l'augmentation du chiffre d'affaires grâce à la maîtrise des charges d'exploitation qui ont augmenté de 10,5% par rapport au premier trimestre 2006.
- Les frais généraux continuent à être bien maîtrisés et ont évolué de 6,4% entre mars 2006 et mars 2007.
- Les indicateurs arrêtés au 31/12/2006 et publiés en janvier 2007 ont été actualisés pour tenir compte notamment des provisions constituées. Les chiffres de 2006 sont certifiés par les commissaires aux comptes.